



Question écrite de la députée Katrin JADIN
à Madame Ludivine DEDONDER, Ministre de la Défense,
concernant la part des dépenses militaires de la Belgique par rapport à son
PIB

- Bruxelles, le 17 mars 2021 –

Madame la Ministre,

Selon un bulletin de l'OTAN, la Belgique, malgré ses progrès en la matière, peine toujours à respecter les objectifs de l'Alliance en matière de dépenses militaires. Ainsi, en 2020, la part des dépenses militaires de la Belgique représente 1,07 % du PIB national, la plaçant avant-dernière parmi les pays de l'Alliance Atlantique.

Madame la Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Comment le gouvernement réagit-il au bulletin de l'OTAN établissant notamment les faibles dépenses militaires de la Belgique par rapport aux autres pays membres de l'Alliance Atlantique ?
- Comment le gouvernement envisage-t-il d'augmenter les dépenses du budget de la défense alors que l'économie est entrée dans une récession sévère dû à la crise du Coronavirus ?
- Comment la Belgique compte-t-elle augmenter la part de son budget de défense consacrée à l'achat de matériel majeur, sachant qu'elle se situe actuellement parmi les derniers pays de l'Alliance en terme de dépenses liées à l'achat de ce type de matériel ?

Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Katrin JADIN

Réponse de la ministre :

1. Un aperçu stratégique global de la situation et de l'évolution du partage du fardeau depuis 2014 est repris dans le rapport annuel du NATO SecGen (October 2020 Report to Defence Ministers on Burden Sharing). Depuis 2014, les dépenses de défense des Etats-Membres de l'OTAN sont en augmentation.

Bien que cette tendance se poursuive aussi en ce qui concerne l'effort de défense belge, celui-ci est moins prononcé en comparaison avec la moyenne des alliés européens non nucléaires de l'OTAN.

Avec le dernier Strategic Level Report approuvé le 15 janvier 2021, le gouvernement a annoncé le trajet prévu jusqu'en 2024 avec, pour cette année-là, un effort de défense s'élevant à 1,24% du PIB.

Le principe du « halt-any-decline » y a par ailleurs été appliqué.

2. Les engagements du « Defence Investment Pledge » (DIP), auxquels la Belgique a souscrits lors du Sommet OTAN du Pays de Galles (2014), ont pour objectif un partage équitable du fardeau (burden sharing) entre les Etats-Membres, en faisant évoluer progressivement les dépenses de défense vers 2% du PIB à l'horizon 2024.

Pour ce qui concerne les dépenses de défense, la tendance actuelle, positive de manière générale, doit se poursuivre.

Tout comme les autres Alliés, la Belgique veut se comporter comme un partenaire loyal et fiable au sein de l'Alliance et continuer à investir dans la défense, développer les capacités et les forces armées nécessaires et, le cas échéant, les engager en opérations.

L'accord de gouvernement prévoit que le gouvernement poursuivra et actualisera la mise en œuvre de la Vision stratégique pour la Défense et la loi de programmation militaire.

Dans ce cadre, le gouvernement examine comment tracer une trajectoire de croissance d'ici 2030 en euro courant sur base de la norme déterminée par l'OCDE, afin de réaligner notre effort de défense sur celui des alliés européens non nucléaires de l'OTAN.

3. Concernant l'achat de matériel majeur, la Belgique prévoit l'engagement d'un montant de 1,591 milliard d'euros (Cst15) dans le cadre de la poursuite de la loi de programmation militaire actuelle.

Compte tenu du nouvel environnement géostratégique, le chantier d'actualisation de la Vision Stratégique et de la loi de programmation militaire a déjà été entamé.

Le comité stratégique mis en place développe en ce moment le cadre sécuritaire prospectif dans lequel la Défense devra pouvoir opérer à l'avenir.